



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
NATIONAL CAPITAL COMMISSION

Bâtir une capitale plus verte

Rapport annuel sur
l'environnement 2016-2017

Canada

Commission de la capitale nationale

40, rue Elgin, pièce 202

Ottawa, Canada K1P 1C7

Téléphone : 613-239-5000 ou sans frais : 1-800-465-1867

ATS : 613-239-5090 ou ATS sans frais : 1-866-661-3530

Télécopieur : 613-239-5063

Courriel : info@ncc-ccn.ca

www.ccn-ncc.gc.ca

À moins d'indications contraires, toutes les photographies et les illustrations sont la propriété de la Commission de la capitale nationale.

This report is also available in English.

Commission de la capitale nationale

Rapport annuel sur l'environnement 2016-2017

Numéro de catalogue : W91-4F-PDF

1928-8204



Table des matières

1. Message du premier dirigeant	2
2. Introduction	3
3. Aperçu des résultats de la stratégie environnementale.....	3
4. Progrès et priorités : sommaire par champ d'action.....	6
Réduire les déchets	6
Protéger la biodiversité.....	8
Prévenir la pollution.....	16
Adopter des pratiques environnementales exemplaires.....	18
Lutter contre le changement climatique.....	25
6. Conclusion.....	27
7. Glossaire.....	29

1. Message du premier dirigeant

J'ai le grand plaisir de présenter le huitième rapport annuel sur l'environnement de la Commission de la capitale nationale (CCN). En publiant ce rapport chaque année depuis 2009, la CCN démontre son engagement en matière de transparence, un des principes directeurs de sa stratégie environnementale. Cette stratégie, intitulée *Bâtir une capitale plus verte*, fera l'objet d'un renouvellement au cours de la prochaine année, et la transparence en sera toujours un des principes directeurs, de même que la collaboration, le leadership et l'amélioration continue.

Ce renouvellement se conjugue avec celui du Plan directeur du parc de la Gatineau et est fondé sur le rapport d'intérêt concernant le capital naturel qu'a publié la CCN à la fin de 2016. Ces éléments, de même que d'autres projets écologiques, placeront la CCN en position favorable pour concrétiser la vision axée sur la durabilité exposée dans *Le Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067*.

À titre d'intendante des terrains fédéraux de la capitale du Canada, la CCN s'est engagée à protéger et à conserver le legs de beauté naturelle de la capitale et, à titre de planificatrice fédérale en chef de la capitale, à adopter une philosophie de durabilité à l'égard de son environnement bâti. Elle s'emploie à promouvoir une culture de responsabilité environnementale au sein de l'organisation et à encourager ses partenaires et les parties intéressées à faire de même.

La stratégie environnementale est une démonstration de ce leadership en action. Depuis sa mise en œuvre, elle a entraîné des effets réels et mesurables. En voici quelques exemples : la quantité de déchets produits à la patinoire du canal Rideau a diminué de 93 p. 100; tous les écosystèmes et habitats de grande valeur se trouvant sur les terrains de la CCN sont désignés dans ses plans, et ce, selon les catégories de l'Union internationale pour la conservation de la nature; l'utilisation de pesticides à des fins esthétiques a été éliminée sur les terrains de la CCN; une série de projets écoénergétiques ont contribué à réduire de 5 p. 100 les émissions globales de gaz à effet de serre de la CCN.

Vous trouverez d'autres exemples dans les pages qui suivent, et le renouvellement de la stratégie environnementale en 2018 prévoit l'ajout d'objectifs mesurables que devront atteindre la CCN et ses partenaires.

Je tiens à remercier le personnel de la CCN, ses partenaires et les parties intéressées pour leur dévouement à la création d'une capitale plus verte et durable, une capitale qui continuera d'être une source de fierté et d'inspiration pour les générations à venir.

Le premier dirigeant,

A blue ink signature of Mark Kristmanson, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Mark Kristmanson, Ph. D.

2. Introduction

La Stratégie environnementale de la Commission de la capitale nationale (CCN) constitue un plan centré sur le leadership en environnement dans la région de la capitale du Canada. Ce plan échelonné sur neuf ans s'ajoute à la tradition d'intendance environnementale de la CCN et s'inscrit au cœur de sa mission de bâtir une grande capitale.

La CCN a commencé à renouveler sa stratégie environnementale, qui arrivera à échéance le 31 mars 2018. À l'automne 2016, un examen de la stratégie actuelle a été réalisé afin d'en relever les points forts et les lacunes. Les résultats de cet examen aideront à l'élaboration de la nouvelle stratégie.

Une première série de consultations a été menée auprès des employés de la CCN, de ses partenaires régionaux et du grand public afin de définir les objectifs à long terme de la future stratégie environnementale de l'organisme. Ces objectifs seront présentés au conseil d'administration de la CCN en septembre 2017. La nouvelle stratégie continuera de contribuer à la *Stratégie fédérale de développement durable* grâce à ses cibles inspirantes, motivantes et réalistes. Une deuxième série de consultations, qui se tiendra à partir de l'automne 2017, aura comme objectif de définir les cibles et d'élaborer les plans d'action.

Ce huitième rapport annuel donne aux membres du conseil d'administration de la CCN et au public un compte rendu détaillé du rendement environnemental de l'organisme pendant l'exercice 2016-2017. Il s'agit de l'avant-dernier rapport avant le lancement de la nouvelle stratégie environnementale de la CCN, prévu pour l'été 2018.

Pour plus de renseignements sur l'intendance environnementale de la CCN, y compris sur les précédents rapports annuels et sur la stratégie en tant que telle, veuillez consulter le site Web de la CCN : ccn-ncc.gc.ca/nos-plans/environmental-strategy.

3. Aperçu des résultats de la stratégie environnementale

Bâtir une capitale plus verte s'articule autour de cinq champs d'action en tous points conformes aux responsabilités de la CCN et par lesquels elle peut avoir une influence marquante sur la qualité de l'environnement. Ces champs d'action sont *réduire les déchets*, *protéger la biodiversité*, *prévenir la pollution*, *adopter des pratiques environnementales exemplaires* et *lutter contre le changement climatique*. Chaque champ d'action comporte un objectif prioritaire et un ensemble d'objectifs secondaires précis.

Le tableau récapitulatif qui suit donne un aperçu des progrès de la CCN vers l'atteinte des objectifs de sa stratégie environnementale. Il souligne les réalisations et fournit des renseignements sur les obstacles ou les défis auxquels la CCN est confrontée.

OBJECTIFS

FAITS SAILLANTS DES RÉALISATIONS EN 2016-2017

PRINCIPAUX DÉFIS

SYNTHÈSE DU STATUT

Réduire les déchets

<p>D'ici 2013, la CCN aura atteint et maintiendra une réduction de 50 p. 100, par rapport au niveau de 2009-2010, des déchets envoyés aux sites d'enfouissement qui proviennent des activités associées à la patinoire du canal Rideau.</p>	<p>En tout, 1,5 tonne de déchets produits à la patinoire du canal Rideau en 2016-2017 a pris le chemin des sites d'enfouissement. Cela représente une réduction de 93 p. 100 par rapport au niveau de 2009-2010, laquelle est attribuable au tri des matières résiduelles provenant de la patinoire.</p>	<p> Voir page 6</p>
<p>La CCN réacheminera 70 p. 100 des déchets de tous ses secteurs d'activité d'ici 2017, en réduisant, en réutilisant et en recyclant.</p>		<p>Compte tenu des ressources disponibles, cet objectif ne sera pas atteint. </p>
<p>La CCN mettra au défi ses partenaires qui organisent des activités sur ses terrains de réduire de 50 p. 100 les déchets envoyés aux sites d'enfouissement.</p>	<p>En 2016-2017, quatre activités organisées par des partenaires sur les terrains de la CCN ont permis de détourner 66 p. 100 des déchets des sites d'enfouissement.</p>	<p> Voir page 7</p>
<p>La CCN élaborera des lignes directrices en approvisionnement écologique, qu'elle mettra en œuvre en 2010, dont un important critère sera la production minimale de déchets.</p>	<p>Les lignes directrices en approvisionnement écologique ont été adoptées en 2010-2011.</p>	<p></p>
<p>La CCN adoptera d'ici 2010 des pratiques de démolition écologique essentiellement centrées sur le réacheminement des déchets et la conservation des ressources.</p>	<p>Des pratiques de démolition écologique ont été adoptées pour trois des quatre projets de démolition qui ont été réalisés sur les terrains de la CCN durant l'exercice 2016-2017. Ainsi, un taux moyen de détournement de 67 p. 100 a été atteint.</p>	<p> Voir page 8</p>

Protéger la biodiversité

<p>La CCN veillera à ce que les 28 écosystèmes et habitats de grande valeur qui se trouvent dans la Ceinture de verdure, dans le parc de la Gatineau et sur les terrains urbains de la région soient désignés terres protégées d'ici 2012.</p>	<p>Depuis 2014-2015, tous les écosystèmes et habitats de grande valeur sont désignés dans les plans de la CCN, et ce, suivant les catégories de l'UICN applicables.</p>	<p></p>
<p>La CCN mettra en œuvre, dans l'année qui suivra leur finalisation, de nouveaux plans de rétablissement des espèces en péril répertoriées par les gouvernements fédéral et provinciaux et qui se trouvent sur les terrains de la CCN.</p>	<p>Les objectifs des programmes de rétablissement des espèces en péril répertoriées sur les terrains de la CCN sont pris en considération durant l'analyse des effets sur l'environnement de projets particuliers et dans les pratiques de gestion des terrains.</p>	<p> Voir page 11</p>
<p>La CCN protégera tous les habitats essentiels répertoriés en vertu de la loi fédérale ou provinciale sur les espèces en péril, dans l'année qui suivra la désignation.</p>	<p>La protection de tous les habitats essentiels aux espèces en péril répertoriées sur les terrains de la CCN est prise en considération lors de l'analyse des effets sur l'environnement de projets particuliers et dans les pratiques de gestion des terrains.</p>	<p></p>
<p>La CCN acquerra une connaissance approfondie de la biodiversité de ses terrains grâce à son programme de recherche en ressources naturelles.</p>	<p>La CCN a entrepris plusieurs projets dans le cadre de son programme d'action en matière d'intendance des ressources naturelles.</p>	<p> Voir page 9</p>
<p>La CCN réduira de 10 p. 100 l'étendue de ses terrains urbains infestés par des espèces de végétaux envahissantes d'ici 2017.</p>	<p>Des lignes directrices sur la gestion des plantes envahissantes ont été élaborées. Des mesures précises de contrôle des plantes envahissantes continuent d'être appliquées dans le cadre des contrats d'entretien régulier et de projets de gestion de la végétation sur les terrains urbains.</p>	<p>Lors de l'adoption de la stratégie environnementale de la CCN, l'étendue des terrains urbains infestés par des espèces de végétaux envahissantes était méconnue. La CCN continue d'acquérir des connaissances sur l'étendue de ses terrains infestés.  Voir page 12</p>

 L'objectif est en voie de réalisation ou réalisé.

 Il y a quelques retards dans la réalisation de l'objectif.

 Il y a des retards importants et l'objectif pourrait ne pas être atteint.

OBJECTIFS	FAITS SAILLANTS DES RÉALISATIONS EN 2016-2017	PRINCIPAUX DÉFIS	SYNTHÈSE DU STATUT
Prévenir la pollution			
Tous les sites contaminés des terrains de la CCN seront sécurisés d'ici 2017.		La CCN sécurise des sites en fonction du risque pour le public, de l'environnement du site et des exigences organisationnelles. Compte tenu des ressources financières disponibles, cet objectif ne sera pas atteint.	 Voir page 16
La CCN identifiera et retirera ou réparera d'ici 2011 les réservoirs de stockage souterrain défectueux qui se trouvent sur ses terrains.	Tous les réservoirs de stockage situés sur les terrains de la CCN sont conformes.		
La CCN adoptera une politique visant à éliminer l'utilisation de pesticides à des fins esthétiques sur ses terrains d'ici 2010.	La CCN continue de respecter sa politique sur l'utilisation des pesticides sur ses terrains.		
Adopter des pratiques environnementales exemplaires			
Tous les nouveaux édifices de plus de 250 mètres carrés construits sur les terrains de la CCN seront certifiés LEED® (Leadership in Energy and Environmental Design) Or d'ici 2013 et toutes les rénovations majeures satisferont aux normes de certification LEED®.	En 2016-2017, la CCN a conçu l'édifice du 7, rue Clarence selon les normes LEED® Or, en étroite collaboration avec la collectivité locale et en respectant le caractère patrimonial du marché By.	Les coûts élevés de la certification LEED® constituent le principal obstacle à l'atteinte de cet objectif.	 Voir page 18
La CCN utilisera des méthodes écologiques pour construire tous les édifices de moins de 250 mètres carrés.	Des pratiques écologiques sont intégrées dans les projets de la CCN. On accorde la priorité aux projets en fonction de critères environnementaux.		
La CCN intégrera un volet de sensibilisation à l'environnement à toutes ses activités, lorsque cela s'y prêtera.	La CCN a offert diverses activités au grand public et aux clientèles scolaires, tant dans le parc de la Gatineau que dans la Ceinture de verdure.		 Voir page 18
La CCN introduira des clauses de pratiques respectueuses de l'environnement dans tous les contrats d'entretien.	Les lignes directrices sur la gestion environnementale sont intégrées dans les contrats d'entretien pour fournir des renseignements opérationnels aux entrepreneurs.		
La CCN offrira et promouvra des modes de transport alternatifs, écologiques et durables.	La CCN continue d'améliorer son réseau de sentiers et, pour une deuxième année consécutive, s'est associée au projet du sentier d'hiver de la promenade Sir-John-A.-Macdonald.		 Voir page 19
La CCN appliquera des pratiques exemplaires de gestion de la qualité de l'eau à des projets et des activités qui ont lieu sur ses terrains, et elle encouragera ses partenaires à faire de même.	La CCN a appliqué des mesures favorisant une gestion responsable de la qualité de l'eau, notamment en poursuivant la restauration de berges.		 Voir page 21
Dans le cadre de son mandat d'aménagement, la CCN donnera la priorité aux approches de développement durable.	Le conseil d'administration de la CCN a approuvé le Plan de la capitale du Canada. La CCN a réalisé deux évaluations environnementales stratégiques qui serviront à l'élaboration de ses plans.		 Voir page 22
Lutter contre le changement climatique			
La CCN réduira son bilan carbone de 30 p. 100 d'ici 2017, en fonction de la base de référence de 2011-2012.	La CCN a réduit de 5 p. 100 ses émissions de gaz à effet de serre par rapport à l'année de référence 2011-2012.	Compte tenu des ressources financières disponibles et du contrôle opérationnel de la CCN sur ses émissions de gaz à effet de serre, l'objectif de réduction de 30 p. 100 ne sera pas atteint d'ici le 31 mars 2018.	 Voir page 25
La CCN cherchera des sources renouvelables d'électricité. D'ici 2013, 25 p. 100 de l'électricité que la CCN achètera proviendra de sources d'énergie renouvelable.	La CCN n'a pas besoin de modifier ses achats d'énergie, car 36 p. 100 de l'énergie produite en Ontario et 99 p. 100 de celle produite au Québec proviennent de ressources renouvelables.		
La CCN continuera d'élargir ses connaissances sur les effets des changements climatiques sur ses opérations.	En 2017-2018, la CCN examinera les possibilités de partenariat pour mener une étude sur les mesures d'adaptation appropriées à mettre en place concernant les effets des changements climatiques sur ses opérations.		

4. Progrès et priorités : sommaire par champ d'action

4.1 Réduire les déchets

La CCN met en œuvre plusieurs mesures visant à diminuer la quantité de déchets générés par ses activités. En plus de réduire les déchets produits dans ses espaces de bureaux, grâce à la participation de ses employés, et de mettre en œuvre des lignes directrices en approvisionnement écologique, la CCN veille à ce que les matières résiduelles provenant des activités de la patinoire du canal Rideau soient triées et éliminées de manière écologique. Elle réalise aussi des projets de démolition écologique de bâtiments.

PATINOIRE DU CANAL RIDEAU

La CCN continue d'améliorer le système de gestion des matières résiduelles sur la patinoire du canal Rideau. Une firme d'experts en gestion des matières résiduelles a été embauchée pour faire la collecte, le tri et l'acheminement des déchets ultimes, des matières recyclables et des matières compostables. Cela a permis de détourner 82 p. 100 des matières résiduelles des sites d'enfouissement, soit 6,7 tonnes. Il s'agit d'une réduction de 93 p. 100 par rapport au niveau de 2009-2010.

Le tableau 1 indique la quantité totale de déchets et de matières recyclables et compostables collectés pendant les saisons de patinage sur le canal Rideau de 2010 à 2017.

Tableau 1 : Résultats de la collecte des matières résiduelles de la patinoire du canal Rideau, 2010-2017¹

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Total des matières collectées	24,1	33,1	14,1	23,4	22,0	22,5	5,4	8,2
Total des matières recyclées	1,9	2,3	2,8	2,2	1,6	4,5	2,5	1,4
Total des matières compostées	0	0	1	1,7	- ²	3,7	1,3	5,3
Total des matières envoyées aux sites d'enfouissement	22,2	30,7	10,3	19,5	20,4	14,3	1,6	1,5

1. Les données sont en tonnes métriques, arrondies à la première décimale.

2. Les matières compostables collectées sur la patinoire du canal Rideau ont été envoyées aux installations de compostage. Toutefois, des modifications apportées par la Ville d'Ottawa au système de collecte n'ont pas permis d'établir la quantité totale de matières compostées.

La quantité de déchets produits est directement liée au nombre de jours de patinage. La quantité de déchets envoyés aux sites d'enfouissement par jour de patinage a diminué de 0,03 tonne par jour de patinage comparativement à 2016, et ce, pour une cinquième année consécutive (tableau 2). Lorsqu'on compare les données de 2012 avec celles de 2017, deux années qui ont connu une saison de patinage semblable, on constate que le tri des matières résiduelles a permis de réduire considérablement l'empreinte écologique des déchets générés pendant la saison 2017 de la patinoire du canal Rideau.

Tableau 2 : Quantité de déchets envoyés aux sites d'enfouissement par jour de patinage

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de jours de patinage	36	53	26	38	58	59	18	25
Quantité totale de déchets envoyés aux sites d'enfouissement ¹	22,2	30,7	10,3	19,5	20,4	14,3	1,6	1,5
Quantité de déchets envoyés aux sites d'enfouissement par jour de patinage¹	0,61	0,58	0,40	0,51	0,35	0,24	0,09	0,06

1. Les données sont en tonnes métriques.

ACTIVITÉS D'ENVERGURE SUR LES TERRAINS DE LA CCN

La CCN encourage ses partenaires qui organisent des activités sur ses terrains à détourner des sites d'enfouissement 50 p. 100 des déchets générés durant l'activité. En 2016-2017, 66 p. 100 des déchets ont été détournés lors des activités suivantes tenues sur les terrains de la CCN : le Festival de la jeunesse d'Ottawa, la Fin de semaine des courses Tamarack d'Ottawa, le Festival de jazz d'Ottawa TD et le RBC Bluesfest d'Ottawa. La CCN félicite ses partenaires pour leurs mesures écologiques.

La CCN accueille annuellement 6 activités d'envergure sur ses terrains, lesquelles rassemblent au total plus de 480 000 visiteurs.

PRATIQUES DE DÉMOLITION ÉCOLOGIQUE

La démolition écologique consiste à démanteler un bâtiment dans le but de détourner au moins 90 p. cent des matériaux des sites d'enfouissement. La démolition d'immeubles est principalement réalisée dans les cas où des édifices ont atteint la fin de leur cycle de vie ou quand leur entretien n'est pas économiquement viable.

Au cours de la dernière année, quatre projets de démolition ont été réalisés, dont trois selon des pratiques de démolition écologique. Au total, 11 tonnes de pierre, 618 tonnes de béton, 28 tonnes de métal, 131 tonnes de bois, 36 tonnes de carton et 19 tonnes de gypse ont été détournées de l'enfouissement. Le taux de détournement moyen s'élève à 90 p. 100 pour les trois projets de démolition écologique, et à 67 p. 100 pour l'ensemble des projets de démolition réalisés.

Au cours des huit dernières années, plus de 60 projets de démolition écologique ont permis de détourner au moins 90 p. 100 des déchets des sites d'enfouissement. Les principes de bonne gestion environnementale adoptés par la CCN contribuent à conserver la qualité de l'environnement de la région.

4.2 Protéger la biodiversité

La CCN est responsable d'un grand nombre de parcs, de terres agricoles et de milieux naturels, tels que la Ceinture de verdure et le parc de la Gatineau. Intendante de ce patrimoine naturel, elle permet aux Canadiens de se rapprocher de la nature, tout en assurant le maintien d'un nombre important de services écosystémiques. Elle continue de travailler avec ses partenaires régionaux, provinciaux et fédéraux pour faire de la capitale du Canada un modèle de protection de la biodiversité.

ACQUISITION DE TERRAINS À DES FINS DE CONSERVATION

En 2016-2017, la CCN a acquis une propriété de 23 hectares située à l'intérieur d'un écosystème valorisé du parc de la Gatineau. Cette acquisition contribuera à la conservation et à la protection de la biodiversité du parc.

Depuis 2009, 750 hectares de terrains adjacents à des écosystèmes valorisés ont été acquis dans le parc de la Gatineau et la Ceinture de verdure.

PROGRAMME D'ACTION EN MATIÈRE D'INTENDANCE DES RESSOURCES NATURELLES

Le programme d'action en matière d'intendance des ressources naturelles 2016-2019 permet de mettre en œuvre des projets sur des espèces en péril et des espèces envahissantes et sur la restauration de milieux naturels et d'écosystèmes. Au cours de la première année du programme, la CCN a effectué le suivi des indicateurs de santé des écosystèmes se trouvant sur ses terrains et restauré plusieurs habitats naturels de grande valeur. Elle a aussi terminé l'évaluation écologique des champs naturalisés faisant partie du portefeuille des terrains urbains de l'Ontario en vue d'améliorer les pratiques d'entretien.

Au cours de la prochaine année, la CCN continuera d'intégrer des pratiques préventives concernant les espèces envahissantes pour l'ensemble des projets de gestion, d'entretien et de construction. On prévoit aussi d'évaluer l'érosion des berges de plusieurs cours d'eau et de restaurer des habitats de prairies dans la Ceinture de verdure.

ESPÈCES EN PÉRIL

La CCN continue d'acquérir et de gérer l'information sur la présence d'espèces en péril sur ses terrains. Cela comprend la mise à jour continue d'une base de données et la cartographie des habitats potentiels et essentiels de ces espèces. La CCN estime qu'environ 200 espèces en péril se retrouvent sur l'ensemble de ses terrains. Le tableau 3 présente le nombre d'espèces en péril qui sont présentes ou potentiellement présentes dans le parc de la Gatineau, sur les terrains urbains du Québec et de l'Ontario, ainsi que dans la Ceinture de verdure.

Tableau 3 : Nombre d'espèces en péril présentes dans les divers portefeuilles de la CCN

Portefeuilles	Terrains urbains du Québec	Parc de la Gatineau	Terrains urbains de l'Ontario et Ceinture de verdure ²
Nombre total d'espèces en péril¹	58	154	62
Faune	36	64	55
Flore	22	90	7

1 Le terme « espèces en péril » fait référence aux espèces végétales et animales qui ont obtenu un statut spécial des gouvernements fédéral et provinciaux. Il englobe également les espèces répertoriées par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada et celles qui figurent sur les listes provinciales des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables.

2 Les terrains urbains de l'Ontario et la Ceinture de verdure ont été regroupés pour établir l'estimation du nombre d'espèces en péril qui sont présentes ou potentiellement présentes.



Forêt du parc de la Gatineau à l'automne

PROGRAMMES DE RÉTABLISSEMENT, PLANS D'ACTION ET PLANS DE GESTION CONCERNANT DES ESPÈCES EN PÉRIL

En tant que gestionnaire de terres fédérales, la CCN poursuit sa collaboration avec Environnement et Changement climatique Canada en fournissant ses commentaires sur les propositions de programmes de rétablissement et de conservation ainsi que sur les plans de gestion relatifs aux espèces en péril présentes sur ses terrains. En 2016, des programmes fédéraux de rétablissement ont été rendus publics pour les six espèces suivantes présentes sur les terrains de la CCN : la paruline à ailes dorées, le moucherolle à côtés olive, l'engoulevent d'Amérique, la paruline du Canada, le carcajou et la physconie pâle.

La CCN assure la protection des habitats essentiels des espèces en péril selon les mesures définies dans les programmes de rétablissement des ministères fédéraux et provinciaux. En 2016-2017, elle a reçu les couches de données géographiques relatives aux habitats essentiels proposés pour les espèces suivantes : la petite chauve-souris brune, l'engoulevent bois-pourri, la rainette faux-grillon de l'Ouest, la tortue mouchetée, la tortue ponctuée et la tortue musquée. Ces données aideront la CCN dans la protection des habitats, l'analyse des effets des projets sur l'environnement et l'application de pratiques de gestion des ressources naturelles sur ses terrains.

Voici deux projets qui ont été réalisés au cours de l'exercice 2016-2017 pour mieux protéger les habitats d'espèces en péril :

- La CCN a continué le recensement des noyers cendrés sur ses terrains compte tenu de son obligation de protéger cette espèce en voie d'extinction en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) du Canada. Quatre-vingt-deux spécimens ont été géoréférencés dans le secteur du lac Leamy. À ce jour, la CCN a recensé de 1 365 à 1 445 noyers cendrés dans le parc de la Gatineau et 180 autres sur les terrains urbains.
- L'évaluation des habitats potentiels du monarque sur les terrains de la CCN s'est poursuivie grâce à l'obtention d'une bourse du Fonds interministériel pour le rétablissement. Cette importante recherche permettra de recommander des mesures de gestion pour améliorer et maintenir les habitats d'importance pour cette espèce menacée.

INDICATEURS DE LA BIODIVERSITÉ

La CCN étudie plusieurs indicateurs de la biodiversité et de la santé des écosystèmes afin de prendre des décisions éclairées en matière de gestion des ressources naturelles. Pour ce faire, les biologistes de la CCN effectuent des inventaires fauniques et floristiques, surveillent l'intégrité écologique des habitats et analysent les activités anthropiques. Le suivi des 12 indicateurs suivants permet d'évaluer les tendances quant à la santé des écosystèmes situés sur ses terrains : plongeon huard, anoures, fragmentation des milieux, plantes envahissantes, qualité de l'eau de surface (lacs et cours d'eau), bande riveraine des lacs récréatifs, impacts du cerf, oiseaux nicheurs, fertilité des sols, densité des infrastructures et plantes en péril.

Le tableau 4 présente les indicateurs utilisés dans le cadre du suivi réalisé sur les terrains de la CCN durant l'été 2016. Un bilan fournissant une analyse des résultats issus de ces suivis sera présenté au cours des prochaines années.

Tableau 4 : Indicateurs de la biodiversité utilisés sur les terrains de la CCN (2016-2017)

	Indicateurs
Parc de la Gatineau	Anoures Plongeon huard Plantes en péril Plantes envahissantes Qualité de l'eau des lacs et des cours d'eau
Terrains urbains du Québec	Oiseaux nicheurs Anoures Plantes envahissantes Qualité de l'eau des lacs et des cours d'eau
Terrains urbains de l'Ontario	Oiseaux nicheurs Anoures Qualité de l'eau au lac Mud
Ceinture de verdure	Oiseaux nicheurs

GESTION DES PLANTES ENVAHISSANTES

Selon la Convention sur la diversité biologique, les espèces envahissantes constituent l'une des principales causes directes de la perte de biodiversité à l'échelle mondiale. La CCN se préoccupe des effets néfastes importants que peuvent entraîner les espèces exotiques envahissantes sur les aires naturelles, l'agriculture, la santé et la sécurité humaines, les activités économiques, les loisirs et l'esthétique. Ces effets sont exacerbés par le changement climatique, la pollution, la perte d'habitats et les perturbations d'origine humaine.

On trouve plus de 45 espèces de plantes envahissantes dans les écosystèmes et habitats naturels valorisés de la CCN, dont les nerpruns cathartique et bourdaine, les chèvrefeuilles, la renouée japonaise, le myriophylle à épi, le panais sauvage et le cynanche. La CCN veut réduire les effets des espèces de plantes envahissantes sur son territoire, préserver et conserver à long terme la biodiversité régionale, ainsi que les espèces en péril et leurs habitats, restaurer les écosystèmes et les habitats naturels valorisés et minimiser les invasions futures de nouvelles espèces envahissantes sur ses terrains.

Voici quelques exemples de projets de sensibilisation, de recherche et de contrôle qui ont été réalisés au cours de l'exercice 2016-2017 :

- La CCN a élaboré des lignes directrices internes en vue de mettre en place des pratiques exemplaires de gestion des plantes exotiques envahissantes sur ses terrains. Ces lignes directrices permettront de protéger la biodiversité des écosystèmes aquatiques et terrestres, d'assurer la santé et la sécurité du public et d'optimiser les coûts opérationnels.
- L'Agence de Bassin versant des 7, en collaboration avec la CCN et l'Université du Québec à Trois-Rivières, a poursuivi le projet expérimental de contrôle du myriophylle à épis. Différents types de toiles pourvues de mailles de tailles variées ont été testés au lac Philippe dans le parc de la Gatineau.
- À la suite de l'inventaire réalisé en 2013 dans le cadre du suivi de 19 espèces de plantes envahissantes agressives, un second inventaire a été réalisé à l'été 2016 le long de 75 transects répartis dans l'ensemble des écosystèmes et habitats naturels de la CCN. On comparera les résultats obtenus en 2013 et en 2016 afin d'observer les tendances relatives aux espèces recensées et à la taille des peuplements et des colonies.
- Au cours des dernières années, on a observé la présence croissante du panais sauvage dans la région de la capitale nationale. Sa tige, ses feuilles et ses fleurs contiennent une sève toxique qui peut augmenter la sensibilité de la peau au soleil et causer de graves dermatites. D'une hauteur pouvant aller jusqu'à 1,5 mètre, elle forme des colonies denses qui supplantent les plantes indigènes, diminuant ainsi la biodiversité. Comme il est impossible d'éradiquer cette espèce, la CCN a rappelé aux usagers la présence du panais sauvage et leur a recommandé de rester sur les sentiers officiels, de ne pas toucher aux plantes et de garder leurs animaux en laisse.

AGRILE DU FRÊNE

L'agrile du frêne ravage depuis 2008 les frênes de l'Ontario et du Québec. Cet insecte exotique a peu de prédateurs et les frênes se trouvent sans défense devant celui-ci. Toute la région de la capitale nationale est maintenant touchée par l'agrile du frêne, et la perte des frênes sur les terrains de la CCN entraîne des effets importants. Une perte significative du couvert forestier est à prévoir, puisqu'un arbre sur quatre dans la capitale est un frêne.

Afin d'assurer la sécurité du public, plus de 10 000 frênes ont été coupés en 2016-2017 dans le cadre du programme de gestion de l'agrile du frêne sur les terrains urbains de la CCN. Dans la Ceinture de verdure, le nombre de frênes coupés s'élève à plus de 3 000. Pour compenser en partie cette perte, quelque 1 000 arbres ont été plantés au printemps 2016.



RECHERCHE SCIENTIFIQUE SUR LES TERRAINS DE LA CCN

Les écosystèmes riches et diversifiés des terrains de la CCN ainsi que leur proximité du milieu urbain en font un lieu privilégié pour la recherche. Les solides connaissances scientifiques fournies par les chercheurs aident les biologistes et les gestionnaires à prendre des décisions éclairées dans le cadre de leur mandat de gestion des terrains de la capitale. En 2016, le programme d'incitation à la recherche de la CCN a permis de recueillir des données intéressantes. En voici trois exemples :

- Un suivi du changement dans la distribution de l'ail des bois et du trille blanc dans le parc de la Gatineau a fourni aux responsables du parc des renseignements essentiels pour protéger l'ail des bois (une espèce en péril vulnérable à la cueillette abusive) et son habitat essentiel.
- Une analyse de l'ADN environnemental réalisée dans le cadre du suivi de la biodiversité de la faune dans les écosystèmes aquatiques a fourni des renseignements utiles sur la biodiversité de plusieurs lacs et étangs et aidé à la détection d'espèces en péril au moyen de leur code génétique.
- Une analyse des meilleures pratiques d'entretien des prairies urbaines a permis de formuler une série de recommandations adaptées aux terrains urbains de l'Ontario et du Québec qui serviront à établir un plan d'action.

CONTRÔLER LES PLANTES ENVAHISSANTES AVEC L'AIDE DE BÉNÉVOLES

Plusieurs espèces de plantes exotiques envahissantes sont présentes dans les habitats naturels et les écosystèmes de la CCN. Elles supplantent les espèces indigènes, ce qui altère la composition et le fonctionnement des écosystèmes. Pour contrer ce fléau, la CCN a fait appel à des bénévoles, qui ont été chargés de contrôler la présence de ces plantes.

Depuis l'automne 2015, un projet de gestion de la végétation est en cours au lac Mud. Il consiste à contrôler les plantes envahissantes, à restaurer le couvert végétal et à sensibiliser le public à la conservation de l'habitat naturel du lac Mud, un milieu naturel urbain de grande importance écologique. Le projet a pu bénéficier de l'aide des élèves de la Regina Street Public School, des responsables du Jardin écologique Fletcher et de nombreux autres bénévoles. En tout, 59 bénévoles ont fourni plus de 200 heures pour enlever manuellement des plantes envahissantes. Leur travail acharné a permis de retirer plus de 120 kilogrammes d'alliaire officinale et de cynanche et de contrôler une zone de 6 400 mètres carrés envahie par des nerpruns et des chèvrefeuilles.

Depuis 2011, la CCN travaille en partenariat avec *Biodiversity Conservancy International* afin de restaurer les dunes de sable de la forêt Pinhey. Ce complexe de dunes, vieux de 10 000 ans, date de la dernière époque glaciaire. Il est l'unique habitat d'un grand nombre d'espèces fauniques et floristiques. Au cours des dernières années, *Biodiversity Conservancy International* a restauré ces dunes en collaboration avec environ 1 000 élèves de la région. La CCN amorce maintenant la troisième phase du projet qui consiste à contrôler les plantes envahissantes dans la pinède de pins rouges afin d'augmenter la superficie des dunes de la forêt Pinhey.

4.3 Prévenir la pollution

La CCN prévient la pollution des terres, de l'eau souterraine et de l'eau de surface en intégrant des normes environnementales rigoureuses dans ses opérations et dans les pratiques adoptées sur ses terrains. Elle contribue à des collectivités sûres et en santé.

SITES CONTAMINÉS

Les sites contaminés se trouvant sur les terrains de la CCN sont un legs de l'activité industrielle qu'a connu la région au cours du siècle dernier. La CCN continue de gérer un important programme de décontamination de ses sites.

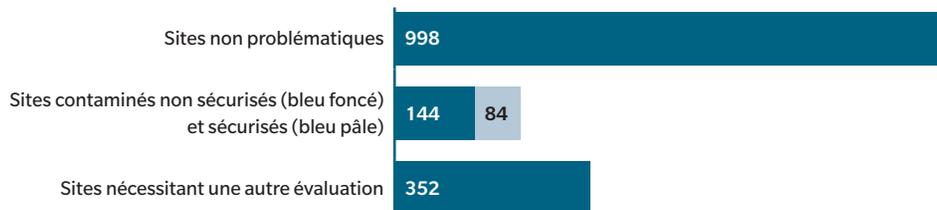
En 2016-2017, la CCN a réalisé 15 évaluations environnementales de sites dans le cadre du programme de gestion des sites contaminés. De plus, les édifices et les terrains du 210, rue Laurier, à Gatineau, ont fait l'objet d'une évaluation environnementale en vue de définir la responsabilité environnementale de la CCN liée à l'achat du couvent de la Congrégation des Servantes de Jésus-Marie.

En collaboration avec la Ville d'Ottawa, la CCN a évalué le niveau de contamination au trichloréthylène du secteur Bayview dans le but d'élaborer une stratégie de décontamination pour ce secteur.

La CCN a aussi poursuivi ses travaux à l'ancien site d'enfouissement du chemin Ridge. On y a entre autres effectué un suivi de la terre humide artificielle, aménagée par la CCN en 2009, en vue d'évaluer sa capacité à filtrer les substances nocives provenant de l'ancien site d'enfouissement. La CCN a également terminé la décontamination d'une partie du terrain où sera érigé le Monument national de l'Holocauste pour permettre l'installation des fondations aux emplacements prévus dans le design. Elle a aussi entrepris quatre projets de décontamination dans le cadre du programme d'infrastructure du gouvernement fédéral.

Le graphique qui suit présente l'état des sites contaminés en 2016-2017.

Graphique 1 : État des sites contaminés, 2016-2017



En 2016-2017, la CCN a déclaré des coûts vérifiés associés à la responsabilité environnementale de 50,8 millions de dollars. La CCN a aussi noté des coûts liés au passif éventuel, lesquels s'élèvent à 476,2 millions de dollars en 2016-2017, par rapport à 474,3 millions pour l'exercice 2015-2016.

SUBSTANCES DÉSIGNÉES

La CCN est propriétaire de 1 213 immeubles fonctionnels, et elle met en œuvre un programme visant à recenser et à évaluer ceux pouvant renfermer des substances désignées, comme l'amiante et la peinture au plomb. Cette exigence est énoncée à la partie II du *Code canadien du travail*.

En 2016-2017, on a évalué deux immeubles, considérés comme étant de priorité moindre, pour déterminer si des substances désignées s'y trouvaient. Des évaluations annuelles concernant la présence d'amiante et de plomb ont été faites dans 42 immeubles. De plus, des projets d'évaluation de la présence du gaz radon ont été faits dans deux immeubles.

À ce jour, on a établi que 363 immeubles étaient sécuritaires, selon les résultats d'études sur les substances désignées. Soixante-dix pour cent des immeubles de la CCN, ce qui représente 850 immeubles, renferment au moins une substance désignée. Au total, 114 immeubles contiennent de l'amiante friable, et ceux-ci font l'objet d'une surveillance régulière afin de réduire les risques pour la santé humaine. Enfin, la concentration de gaz radon dépasse la directive applicable dans quatre bâtiments de la CCN.

Tableau 5 : État de l'évaluation des immeubles de la CCN pouvant contenir des substances désignées, au 31 mars 2017

État des immeubles	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Immeubles fonctionnels	1 322	1 296	1 284	1 225	1 204	1 222	1 218	1 213
Immeubles peu susceptibles d'être dangereux	727	714	618	600	564	321	369	363
Immeubles contenant des substances désignées	248	289	558	578	626	858	856	850
Immeubles à inspecter	347	293	108	47	14	133 ¹	116 ¹	114 ¹

Nota : Avant 2014-2015, seuls les immeubles hautement prioritaires étaient inclus dans les données du tableau. Depuis 2014-2015, tous les immeubles nécessitant une étude sur les substances désignées sont inclus.

DÉVERSEMENTS ET INTERVENTIONS D'URGENCE

Deux déversements mineurs se sont produits sur des terrains de la CCN en 2016-2017, et ils ont été nettoyés selon les normes. Ces deux déversements ont été signalés aux autorités réglementaires appropriées.

4.4 Adopter des pratiques environnementales exemplaires

La gestion de l'environnement est une responsabilité que partagent différents organismes de la région de la capitale. À titre d'intendante principale des terrains fédéraux de la capitale, la CCN adopte des pratiques exemplaires afin d'intervenir dans des secteurs visibles et hautement critiques en matière d'environnement, notamment en planification, en aménagement du paysage, en transport et en gestion des terrains et des bâtiments.

ÉDIFICES

La CCN a terminé la construction du nouveau Pavillon international situé au 7, rue Clarence. Ce nouvel édifice a été conçu en étroite collaboration avec la collectivité locale et en respectant le caractère patrimonial du marché By. En outre, le bâtiment a été construit avec la pierre récupérée de l'ancien immeuble et de nouveaux matériaux certifiés selon les normes LEED®, tels que des poutres et des poteaux en bois. De plus, les fenêtres sont pourvues de motifs qui réduisent les risques de collision des oiseaux avec le bâtiment. La CCN a demandé la certification LEED® Or pour ce nouvel édifice et devrait l'obtenir en 2017-2018.

En partenariat avec le Collège Algonquin, la CCN a réalisé une stratégie de restauration des granges de la Ceinture de verdure. Cette stratégie vise 84 infrastructures agricoles d'importance historique datant des 19^e et 20^e siècles et propose pour chacune d'elles des mesures de gestion et de restauration assurant leur durabilité pour des utilisations agricoles contemporaines. La restauration de ces granges comprend l'application de pratiques de démolition écologique et l'utilisation du bois de façon à préserver les caractéristiques architecturales d'antan.

ÉDUCATION ÉCOLOGIQUE

En 2016-2017, la CCN et les Amis du parc de la Gatineau ont offert diverses activités au grand public et aux clientèles scolaires pour les sensibiliser à l'importance de la protection de la biodiversité. Les nouvelles activités comprenaient entre autres une randonnée guidée sur l'écosystème de l'escarpement d'Eardley au sentier Champlain, une séance d'interprétation sur la présence et la vulnérabilité des amphibiens du parc à la plage Blanchet (lac Meech) et deux causeries à l'amphithéâtre du camping du lac Philippe, l'une sur les canidés et l'autre sur les espèces envahissantes.

Au Centre des visiteurs du parc de la Gatineau, environ 3 000 personnes (groupes scolaires et grand public) ont participé à des programmes thématiques mettant notamment en relief le rôle de conservation du parc et la richesse de ses écosystèmes.

À l'automne 2016, le Coloris automnal a été pour une troisième année de suite l'occasion d'inviter les visiteurs à explorer des zones moins achalandées du parc durant cette période de pointe. En collaboration avec les municipalités de Chelsea et de Pontiac, des activités ont été offertes dans la vallée du ruisseau Meech, au lac Philippe et à la chute de Luskville.

MODES DE TRANSPORT ACTIFS ET ALTERNATIFS

La CCN est responsable du Sentier de la capitale, qui comprend plus de 250 kilomètres de sentiers polyvalents reliant des aires naturelles, des parcs, des jardins et des musées de la région de la capitale du Canada. Ce réseau de sentiers récréatifs, l'un des plus grands en Amérique du Nord, contribue à la promotion de modes de transports actifs, notamment le cyclisme, la marche, la course et le patin à roues alignées. Plus de 1 900 000 déplacements à vélo ont été enregistrés à cinq endroits sur le réseau du 1^{er} avril au 30 novembre 2016.

Voici les réalisations de la CCN à cet égard durant l'exercice 2016-2017 :

- Deux segments du sentier de l'Île ont été réaménagés près de l'intersection du boulevard Maisonneuve et du boulevard des Allumettières pour assurer la sécurité du public. Le sentier de l'Île, qui traverse l'île de Hull sur deux kilomètres, est un sentier polyvalent hautement fréquenté par les cyclistes.
- Dans ses efforts constants pour améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes, la CCN, en partenariat avec la Ville d'Ottawa, a apporté d'importantes améliorations à deux passages pour piétons sur la promenade de la Reine-Elizabeth à la hauteur de la place de la Reine-Elizabeth et du parc des Commissaires. Il s'agit des quatrième et cinquième passages à faire l'objet d'améliorations à la suite de l'étude sur les passages pour piétons du corridor du canal Rideau, qui a été réalisée en 2011 avec la participation d'associations communautaires, de groupes d'intérêts du secteur et de représentants des universités Carleton et d'Ottawa.
- Fruit d'une collaboration entre la Ville d'Ottawa, la CCN, l'ambassade des États-Unis et la province de l'Ontario, les travaux de construction d'un lien cyclable bidirectionnelle sur l'avenue Mackenzie ont débuté et se poursuivront jusqu'en 2017. Ce projet permettra de relier plusieurs voies cyclables existantes du boulevard de la Confédération.

La CCN fait la promotion des modes de transport actif en été comme en hiver. Les vélos-dimanches Nokia permettent aux adeptes de plein air de profiter des promenades fermées à la circulation durant les dimanches d'été. Pour une deuxième année consécutive, un sentier d'hiver a été aménagé le long de la promenade Sir-John-A.-Macdonald, en collaboration avec l'Association communautaire de Westboro Beach. Situé aux abords de la rivière de l'Outaouais, ce sentier a attiré chaque jour plusieurs centaines d'adeptes du ski de fond, de la marche, du vélo sur neige et de la raquette.

La CCN a mis en œuvre la deuxième phase du projet pilote de navettes durant le Coloris automnal sur le réseau des promenades du parc de la Gatineau. Au total, 12 000 déplacements ont été effectués au moyen de cette navette gratuite. Celle-ci a permis à environ 6 000 visiteurs d'accéder plus facilement au lac Pink, au domaine Mackenzie-King ou aux belvédères du parc. Pour la première fois, des départs étaient offerts à partir du centre-ville de Gatineau.



Raquetteuse au domaine Mackenzie-King

AGRANDISSEMENT DU MILIEU HUMIDE DU RUISSEAU BLACK RAPIDS

En septembre 2016, la CCN a travaillé avec l'Office de protection de la nature de la vallée Rideau afin d'améliorer la zone humide qui se trouve dans les eaux en amont du ruisseau Black Rapids. Les travaux d'amélioration ont permis de doubler la superficie de la zone humide, qui est passée de 3 444 à 7 000 mètres carrés grâce au réacheminement de son affluent. Les effets prévus de cet agrandissement comprennent l'amélioration de la qualité de l'eau du ruisseau Black Rapids et l'augmentation de la biodiversité du milieu humide. Celui-ci pourra aussi servir à la reproduction des amphibiens et à l'alimentation des oiseaux, en plus d'agir comme habitat pour le poisson. Des suivis sont prévus en 2017, en 2019 et en 2021.

GESTION DE LA QUALITÉ DE L'EAU

La restauration des berges d'un cours d'eau permet non seulement de mettre en valeur le paysage, mais aussi de contribuer à une bonne qualité de l'eau. Au cours de l'exercice financier 2016-2017, la CCN a amorcé la restauration des berges le long de la rivière des Outaouais et de la rivière Rideau en Ontario. En plus de sécuriser l'accès aux berges et de décontaminer une partie des sols, les berges ont été revégétalisées avec des espèces de plantes indigènes.

La CCN est responsable de la qualité de l'eau potable et des eaux de baignade des différents plans d'eau situés sur ses terrains. Elle gère six plages dans le parc de la Gatineau et une au parc du Lac-Leamy. En 2016, il n'y a eu aucune fermeture de plage en raison d'une contamination bactériologique de l'eau.

AGRICULTURE DURABLE

La CCN facilite l'établissement d'agriculteurs dans la région, ce qui contribue à l'approvisionnement alimentaire régional. La CCN possède au total 74 fermes alimentaires (fermes maraîchères, laitières, de grandes cultures et d'élevage), qui se trouvent principalement dans la Ceinture de verdure, mais aussi sur les terrains urbains et dans le parc de la Gatineau. Au cours de l'exercice 2016-2017, la CCN a loué dix de ces fermes pour la réalisation de projets agricoles de proximité, qui ajoutent à la diversité des fermes de la Ceinture de verdure. Les projets agricoles sélectionnés contribuent à diversifier l'agriculture locale, à produire des aliments destinés à la région de la capitale nationale et à sensibiliser les prochaines générations à la provenance des aliments.

La CCN met aussi en œuvre des pratiques exemplaires afin de préserver les sols et de protéger l'intégrité et la productivité des terres agricoles. Les promoteurs doivent en tout temps respecter les lignes directrices sur le développement et la construction d'infrastructures dans la Ceinture de verdure afin d'atténuer les impacts des projets proposés sur les terrains agricoles protégés. La CCN continue de collaborer avec le milieu agricole de la Ceinture de verdure et les différents organismes de conservation afin de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau et des sols.

PLANIFICATION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA CAPITALE

En avril 2017, le conseil d'administration de la CCN a approuvé *Le Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067*. Ce cadre de planification de marque, qui définit la vision de la capitale du pays d'ici le bicentenaire en 2067, aura des effets positifs sur l'environnement de la région de la capitale du Canada. On y reconnaît l'importance d'édifier une capitale dynamique et branchée, pittoresque et naturelle, de même qu'accueillante et riche de sens pour tous les Canadiens.

LABO D'URBANISME DE LA CAPITALE

Le labo d'urbanisme de la capitale est un lieu d'innovation où le public, des chefs de file et des spécialistes se donnent rendez-vous pour imaginer l'avenir de la région de la capitale du Canada. Plus de 60 activités, telles que des consultations publiques, des rencontres avec la communauté, des présentations sur la culture autochtone et des conférences ont été organisées au cours de l'exercice 2016-2017. Au total, 14 000 participants ont échangé des idées et des connaissances sur des sujets tels que l'agriculture urbaine, les biens naturels et les services écosystémiques qu'ils fournissent, le patrimoine et la durabilité, la mobilisation des jeunes, etc.

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE

Conformément à la *Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes*, la CCN mène des évaluations environnementales stratégiques de tous ses plans afin de tenir compte des facteurs économiques, sociaux et environnementaux et de prendre des décisions éclairées favorisant le développement durable. L'évaluation environnementale stratégique a pour objet de déterminer les effets environnementaux que pourrait entraîner la mise en œuvre d'un plan; l'information recueillie dans le cadre de celle-ci est ensuite utilisée pour accroître les incidences positives ou atténuer et éliminer les effets négatifs.

En 2016-2017, la CCN a réalisé l'évaluation environnementale stratégique du processus d'examen des emplacements potentiels de L'Hôpital d'Ottawa et du Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067.

ANALYSE DES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT

Conformément à l'article 67 de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (2012) [LCEE 2012], la CCN a effectué l'évaluation environnementale d'environ 99 projets en 2016-2017 pour déterminer s'ils étaient susceptibles d'entraîner des effets négatifs importants sur l'environnement. Le niveau d'évaluation a varié selon l'étendue du projet et le niveau de risque environnemental. Aucun projet évalué en vertu de l'article 67 de la LCEE 2012 n'a été jugé susceptible d'avoir des effets négatifs importants sur l'environnement une fois que les mesures d'atténuation proposées auront été appliquées. De plus, aucun des projets proposés touchant des terrains de la CCN n'a été considéré comme un projet désigné en vertu des articles 13 et 14 de la *Loi*.

En 2016-2017, la CCN a commencé à élaborer des outils pour simplifier l'examen, en vertu de l'article 67 de la LCEE 2012, des projets réalisés sur des terrains fédéraux gérés par la CCN ou qui requièrent l'approbation de la CCN en vertu de la *Loi sur la capitale nationale*. Ces outils seront disponibles sur le site Web de la CCN au cours de la prochaine année.



CAPITAL NATUREL : LA VALEUR ÉCONOMIQUE DE LA TRAME VERTE DE LA CCN

Une collaboration fructueuse entre la CCN, la Fondation David Suzuki et l'équipe de Jérôme Dupras, professeur au Département des sciences naturelles de l'Université du Québec en Outaouais, a mené à la publication, en décembre 2016, du rapport intitulé *Capital naturel : la valeur économique de la Trame verte de la Commission de la capitale nationale*.

Le capital naturel se définit par l'ensemble des réserves de ressources naturelles et des écosystèmes qui fournissent une grande variété de services écosystémiques. Dans la région de la capitale nationale, la CCN protège et conserve plus de 55 000 hectares de terres fédérales dont la plupart sont des espaces verts. Ceux-ci fournissent des biens matériels et des services écosystémiques qui sont nécessaires aux activités économiques, à la qualité de l'environnement et au bien-être des communautés. Les services écosystémiques peuvent comprendre des services d'approvisionnement (produits agricoles et forestiers), des services de régulation (stabilisation du sol, qualité de l'eau, filtration de polluants atmosphériques, régulation du climat, etc.) et des services culturels (esthétisme, récréation, spiritualité, etc.). Puisque nous ne payons pas directement pour avoir accès à une majorité de ces services écosystémiques, leur valeur réelle n'est pas prise en compte dans l'économie de marché et dans les processus d'aménagement du territoire.

L'étude s'appuie sur des méthodes rigoureuses pour estimer la valeur économique totale de 13 services écosystémiques fournis par les espaces verts et les terres agricoles de la CCN. Les auteurs concluent que les espaces verts de la CCN offrent des avantages financiers d'une valeur moyenne de 332 millions de dollars par année aux collectivités de la région de la capitale nationale. Les milieux humides représenteraient la plus haute valeur économique (59 394 \$/ha/an) des terrains de la CCN, en raison de la diversité et de l'importance des services écosystémiques qu'ils fournissent, de même que de leur rareté relative.

La protection des biens naturels sur les terres fédérales constitue donc un investissement à long terme pour la CCN. Elle contribue à la qualité de vie de la population canadienne et à construire une capitale plus verte.

4.5 Lutter contre le changement climatique

La Stratégie fédérale de développement durable 2016-2019 priorise la lutte contre le changement climatique. Les changements climatiques constituent un problème mondial grave, et l'adaptation à ceux-ci est essentielle. Le gouvernement du Canada prêche par l'exemple et réduit les émissions de gaz à effet de serre (GES) résultant de ses opérations.

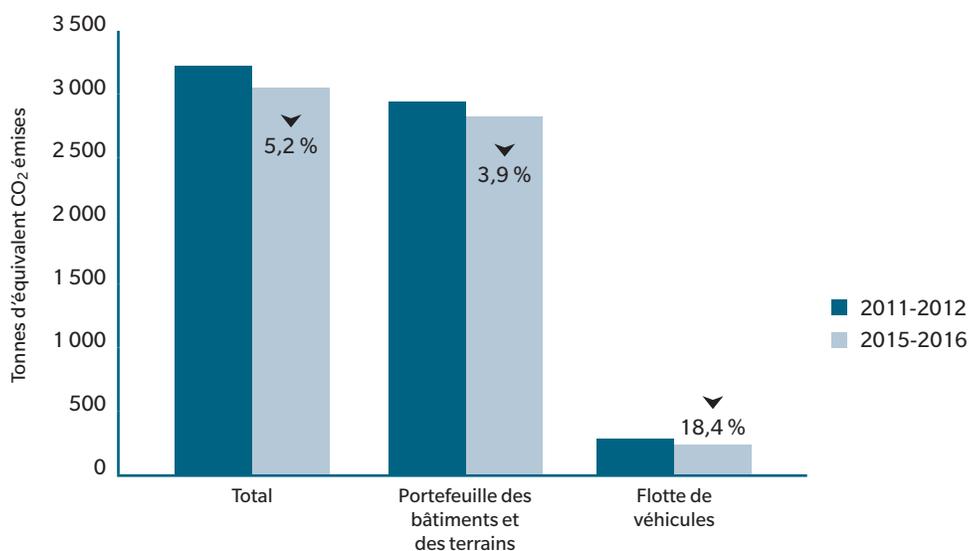
INVENTAIRE DES ÉMISSIONS DE GES DE LA CCN

La CCN s'est engagée à réduire son bilan carbone de 30 p. 100 en 2017 par rapport à l'année de référence 2011-2012. Conformément au *Protocole de suivi de gaz à effet de serre du gouvernement fédéral – Normes communes pour les opérations fédérales*, la CCN a adapté son inventaire 2011-2012 pour qu'il reflète sa structure organisationnelle. Cela permet de s'assurer que les comparaisons des émissions GES sont cohérentes et représentent bien les progrès réalisés pour atteindre la cible de réduction.

La CCN a émis 3 050 tonnes d'équivalent en dioxyde de carbone (CO₂) durant l'exercice 2015-2016. Elle a réduit de 5 p. 100 ses émissions de GES (169 tonnes d'équivalent CO₂) par rapport à l'année de référence. Le graphique 2 présente la ventilation des émissions de GES de 2015-2016.

La CCN calcule présentement les émissions de GES de l'exercice 2016-2017, et les résultats seront diffusés au cours de l'exercice 2017-2018.

Graphique 2 : Émissions totales de GES produites en 2015-2016 comparativement à l'année de référence (2011-2012)



La majorité des émissions de GES est attribuable à la consommation d'électricité et à l'utilisation de gaz naturel des divers portefeuilles des bâtiments et des terrains, soit :

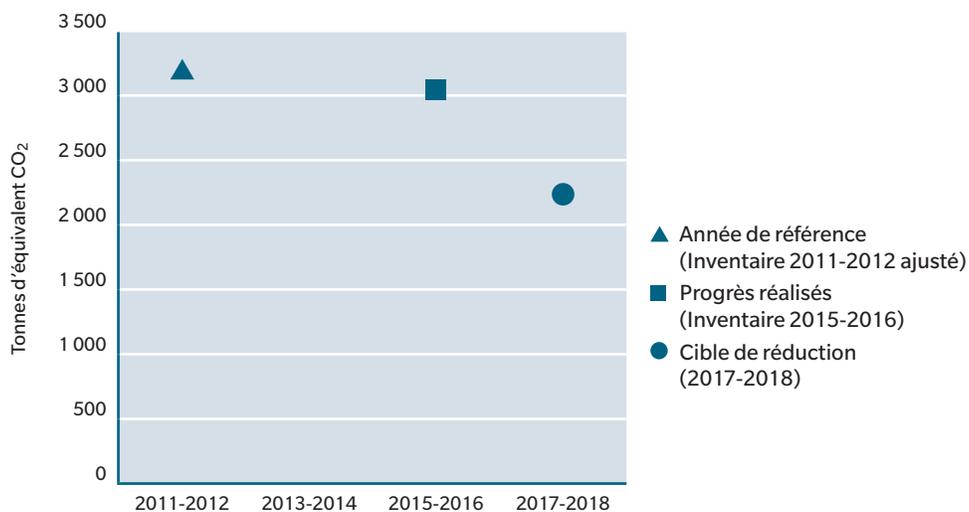
- les terrains urbains de l'Ontario et la Ceinture de verdure (ce qui comprend le siège social de la CCN, situé au 40, rue Elgin, à Ottawa);
- les terrains urbains du Québec et le parc de la Gatineau;
- les résidences officielles (Rideau Hall, le 24, promenade Sussex, Rideau Gate, Stornoway, La Ferme et la résidence du lac Mousseau)

La réduction des émissions de GES enregistrée est attribuable aux projets mis en œuvre par la CCN au cours des années antérieures.

- Remplacement d'ampoules incandescentes servant à l'éclairage de rues, de sentiers et de parcs par des ampoules à diode électroluminescente (DEL).
- Démonstration de technologies écoénergétiques dans le portefeuille des résidences officielles.
- Stratégies de réduction de la consommation d'énergie (p. ex. réduction de la température de l'immeuble, rationalisation des systèmes de chauffage et de refroidissement, etc.).
- Remplacement de 34 p. 100 de la flotte de véhicules (15 nouveaux véhicules) par des véhicules moins énergivores.

Pour atteindre sa cible de réduction de 30 p. 100 des émissions de GES provenant de ses opérations, la CCN devra produire 797 tonnes d'équivalent CO₂ de moins. Le graphique 3 présente la cible de réduction des émissions de GES de la CCN.

Graphique 3 : Cible de réduction des émissions de GES de la CCN



EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

La CCN réalise annuellement une vérification de l'efficacité énergétique de ses immeubles résidentiels lorsqu'ils deviennent vacants. Au total, dix-sept vérifications de l'efficacité énergétique ont été réalisées en 2016-2017. Elles ont permis de mesurer la consommation d'énergie et l'efficacité énergétique des immeubles évalués afin de définir les mesures à mettre en place pour réduire leur empreinte écologique. Lorsque cela est possible, des travaux de rénovation sont réalisés afin d'améliorer l'isolation et l'étanchéité de l'immeuble avant l'arrivée de nouveaux locataires.

À Rideau Hall, l'ancien système de chauffage à vapeur a été remplacé par un nouveau système de chauffage à eau décentralisé à l'automne 2016. Depuis sa mise en service, le nouveau système a permis de réduire de près de 35 p. 100 la consommation de gaz naturel dans le bâtiment principal, ce qui représente une réduction de 80 000 mètres cubes de gaz naturel et plus de 200 tonnes d'équivalent CO₂.

À Stornoway, résidence officielle du chef de l'opposition du Canada, les anciennes chaudières à gaz naturel ont été remplacées par des chaudières à gaz à condensation. Cette mise à niveau a permis de maximiser l'efficacité du réseau de chaleur durant les périodes froides et de réduire les dépenses d'exploitation et d'entretien. De plus, la relocalisation des thermostats à des endroits habités de la maison et la baisse de la température à un niveau minimal de confort des appareils de chauffage électrique au garage ont permis de réduire les besoins en énergie. Cela s'est traduit par une réduction de 15 p. 100 de l'énergie consommée en 2016-2017.

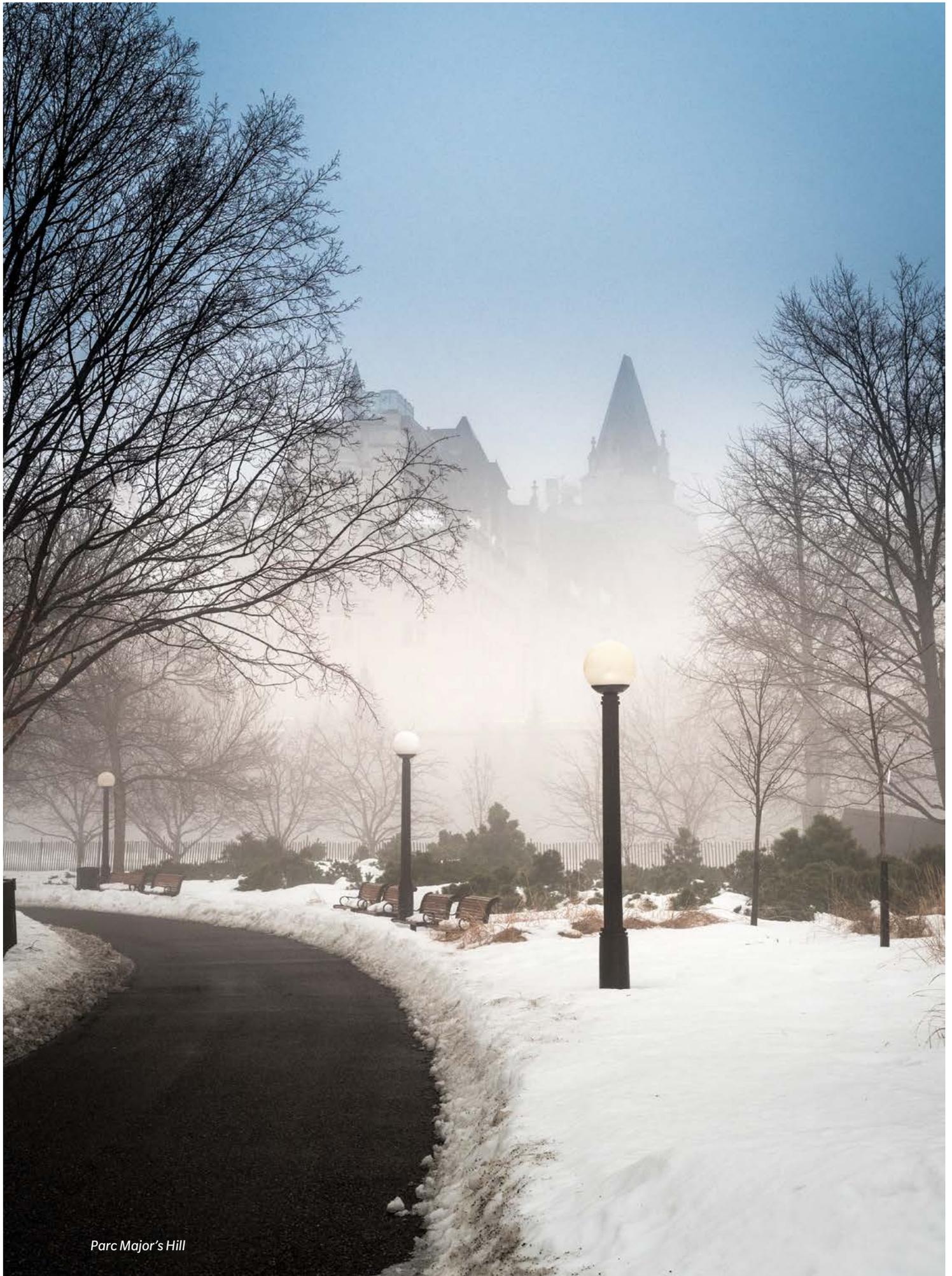
6. Conclusion

La CCN a réalisé 16 des 23 objectifs de sa stratégie environnementale établie pour la période 2009-2017. Bien que cinq objectifs ne seront pas atteints, de nombreux progrès ont été réalisés dans tous les champs d'action.

La CCN continue de rendre des comptes au public et de mesurer les progrès accomplis. Elle veille à respecter les exigences réglementaires du gouvernement, mais elle aspire aussi à dépasser ses responsabilités et à contribuer ainsi à bâtir un avenir durable qui fera du Canada un des pays les plus verts au monde où la qualité de vie continue de s'améliorer.

Consciente qu'elle ne peut atteindre seule ses objectifs et ceux de la Stratégie fédérale de développement durable, la CCN continue de travailler avec les parties intéressées et ses partenaires pour améliorer la qualité de l'environnement. La mobilisation de l'ensemble de son personnel est également essentielle pour écologiser encore davantage ses politiques, ses pratiques et ses activités.

La CCN continue d'apprendre de ses expériences, et elle s'efforcera d'influer encore plus positivement sur l'environnement. La future stratégie environnementale de la CCN sera elle aussi axée sur le leadership en environnement dans la région de la capitale du Canada. L'avancement des questions environnementales nécessite toutefois l'engagement d'autres partenaires et du grand public, qui ont un rôle important à jouer pour créer une dynamique favorable à l'établissement d'une capitale plus verte.



Parc Major's Hill

7. Glossaire

Approvisionnement écologique : Approche d'achat selon laquelle les effets sur l'environnement des biens et services, en plus du prix et de la qualité, jouent un rôle important dans les décisions d'achat.

Biodiversité : Toutes les variétés d'animaux, de végétaux et autres espèces vivantes qui habitent dans un milieu, n'importe où sur la planète.

Catégorie de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) : Désignation reconnue internationalement qui classe les aires protégées selon leurs objectifs de gestion et qui tient compte des aspects suivants : importance des étendues et des espèces sauvages; occasions d'ordre scientifique, spirituel, éducatif et récréatif; caractéristiques d'intérêt culturel, géologique ou naturel; gestion des espèces et des habitats; usage durable des ressources naturelles.

Démolition écologique : Processus servant à démanteler un immeuble en veillant à ce que le plus d'éléments possible soient recyclés ou réutilisés au lieu d'être envoyés aux sites d'enfouissement.

Dioxyde de carbone (CO₂) : Gaz à effet de serre, produit en partie par l'activité humaine, dont les émissions sont largement responsables du changement climatique.

Écosystème : Unité écologique formée d'organismes interdépendants qui partagent le même habitat.

Écosystème et habitat de grande valeur : Écosystème ou habitat important pour le maintien de la biodiversité, car il regroupe une grande variété d'espèces, des habitats pour les espèces en péril ou les espèces migratoires et des processus naturels intacts qui favorisent la croissance de la diversité génétique.

Efficacité énergétique : Utilisation efficiente de l'énergie consommée lors d'une activité quelconque. Améliorer son efficacité énergétique consiste à faire une activité ou à offrir un service en réduisant au maximum sa consommation d'énergie.

Empreinte de carbone (bilan carbone) : Ensemble des émissions de carbone (surtout du CO₂) qui sont produites directement ou indirectement par les personnes, les organismes, les activités ou les produits.

Énergie renouvelable : Énergie dérivée de sources inépuisables, comme le soleil (énergie solaire), le vent et les vagues (énergie marémotrice), ou qui peut être réapprovisionnée naturellement avant d'être épuisée, comme la biomasse et le courant des rivières (énergie hydroélectrique).

Espèces en péril : Espèces animales ou végétales jouissant d'un statut particulier accordé par les ordres de gouvernement provincial et fédéral parce qu'elles sont vulnérables ou risquent l'extinction. Ces espèces peuvent être classées comme espèce préoccupante, menacée, en voie de disparition, disparue du Canada ou disparue.

Gaz à effet de serre (GES) : Émissions de gaz, notamment l'oxyde de diazote (N₂O), le méthane (CH₄) et, surtout, le dioxyde de carbone (CO₂), qui s'accumulent dans l'atmosphère et maintiennent la chaleur dans l'atmosphère terrestre, d'où le changement climatique.

Habitat essentiel : Habitat qui est nécessaire à la survie d'une espèce en péril et qui est désigné par la loi dans le cadre d'une stratégie de rétablissement ou plan d'action.

LEED® (Leadership in Energy and Environmental Design) : Programme de certification par tierce partie géré par le Conseil du bâtiment durable du Canada, dont les critères touchent le design, la construction et le fonctionnement des bâtiments écologiques à haut rendement.

Programmes de rétablissement : Plan détaillé qui expose les objectifs à court et à long terme visant à protéger et à rétablir des espèces en péril particulières.

Protocole des gaz à effet de serre : Norme internationale la plus répandue, le Protocole des gaz à effet de serre est un outil de comptabilité servant à comprendre et à quantifier les émissions de GES des entreprises, et à en rendre compte.

Réacheminement des déchets : Réduction, réutilisation et recyclage des déchets menant à la réduction des déchets envoyés aux sites d'enfouissement.

Site contaminé : Zone d'un terrain contenant des substances chimiques (p. ex. des métaux lourds ou des produits pétroliers) qui peuvent poser un danger pour la santé des humains et l'environnement, ou dont le niveau est supérieur aux normes établies par les politiques et la réglementation.

Site sécurisé : Site contaminé où toutes les études nécessaires, les travaux de réhabilitation ou d'autres mesures de gestion de risques ont été réalisés en fonction de l'usage déterminé du site.

Terre protégée : Terre désignée comme aire protégée par des entités fédérales, provinciales, territoriales ou locales pour protéger les écosystèmes et les habitats fragiles ainsi que les espèces en péril.

Commission de la capitale nationale
Rapport annuel sur l'environnement 2016-2017
Numéro de catalogue : W91-4F-PDF
1928-8204